



38^{ème} Rallye de la Lys - Ville de Saint-Venant

Règlement Particulier Moderne

15, 16 et 17 Avril 2022

www.rallyedelalys.com



38^{ème} RALLYE NATIONAL DE LA LYS

15, 16 et 17 avril 2022

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF MODERNE

Ce règlement particulier complète ou modifie le règlement standard des rallyes Français.
Les articles non repris dans ce règlement sont conformes aux articles du règlement standard.

La Fédération Française Sport Automobile (F.F.S.A) a établi un règlement standard applicable dans tous les rallyes français. Le **38^{ème} Rallye de la Lys-Ville de Saint-Venant** est organisé suivant ces dispositions. Le présent règlement particulier précise et complète le règlement standard F.F.S.A des rallyes Français.

Recommandations à Mesdames et Messieurs les Concurrents

Grâce à la compréhension de Mesdames et Messieurs les Maires des communes traversées par le Rallye de la Lys et de la ville de Saint-Venant, nous avons créé cette 38^{ème} édition.

Le comité d'organisation s'est, une nouvelle fois, mobilisé afin de vous proposer une épreuve comportant des nombreux changements. Ceux-ci sont possibles grâce aux nombreux engagements que nous prenons et aux excellentes relations que nous entretenons avec nos intermédiaires.

Parce que votre attitude responsable et votre sportivité que vous allez adopter durant la durée des reconnaissances et le week-end de compétition, que la pérennité de notre rallye pourra être assurée.

Le comité d'organisation vous demande donc de respecter très scrupuleusement les règles de la circulation et du code de la route, et de traverser les secteurs habités à une vitesse adaptée. Les reconnaissances sont limitées en nombre de journées de reconnaissances et en nombre de passages. Merci donc de respecter les jours de reconnaissance autorisés ainsi que les horaires prévus.

En dehors de celles-ci, toute reconnaissance est interdite. Des contrôles seront effectués conjointement par la Gendarmerie et par nos soins. Aucune tolérance, aucune indulgence ne sera accordée aux contrevenants. Nous comptons sur votre compréhension, de l'élégance de votre attitude et de votre comportement dépend l'avenir de notre épreuve et des rallyes en général.

Laurent Fournez
Président du Lys Auto Racing.

PROGRAMME – HORAIRES

Parution du règlement	Vendredi 18 Février 2022 à minuit
Ouverture des engagements	Dès la parution du règlement
Clôture des engagements	Lundi 4 avril 2022 à minuit
Distribution du road-book	Au Restaurant "Le Logis de la Lys" Rue d'Isbergues à Aire Sur La Lys - de 16h30 à 20h00 le vendredi 8 avril, - de 08h00 à 18h00 le samedi 9 avril - de 08h30 à 12h00 le dimanche 10 avril. Sur Rendez-vous avec le secrétariat - de 9h00 à 18h00 le jeudi 14 avril - de 9h00 à 12h30 le vendredi 15 avril
Reconnaisances :	9, 10, 14 et 15 avril 2022 de 9H00 à 19H00.
Vérifications des Documents	Vendredi 15 avril 2022 de 16h30 à 21h15 au Garage Renault Cochart Avenue de l'Europe 62120 Aire Sur La Lys.
Vérifications des Voitures	Vendredi 15 avril 2022 de 16h45 à 21h30 Garage Renault Cochart Avenue de l'Europe 62120 Aire Sur La Lys.
Parc fermé obligatoire après vérifications	A l'issue des vérifications techniques, mise en parc obligatoire au parc fermé situé sur la Place de l'Eglise de SAINT- VENANT (62350)
1 ^{ère} réunion du collège des commissaires	Vendredi 15 avril à 20h15 AU PC Course (Mairie de St Venant)
Publication des équipages admis au départ et heures et ordres de départ	Vendredi 15 avril à 22h30 Tableau d'affichage officiel au chapiteau
Départ du rallye 1 ^{ère} étape → 1 ^{er} VHC	Samedi 16 avril à 10H00 du podium
Arrivée 1 ^{ère} étape → 1 ^{er} VHC	Samedi 16 avril à 18H33 1 ^{ère} voiture
Publication des résultats partiels de la 1 ^{ère} étape	Samedi 16 avril à 22H30 au chapiteau
Publication des heures et ordres de départ 2 ^{ème} étape	Samedi 16 avril à 22H30 au chapiteau
Départ 2 ^{ème} étape → 1 ^{er} VHC	Dimanche 17 avril à 08H00
Arrivée 2 ^{ème} étape → 1 ^{er} VHC	Dimanche 17 avril à partir de 16H14 au CH arrivée à SAINT-VENANT, Place de l'Eglise.
Vérifications finales	Dès l'arrivée aux Ets Christiann, Route de Saint Floris, 62350 SAINT VENANT
Publication des résultats	Dimanche 17 avril, Au plus tard 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent au dernier CH, au tableau officiel dès la validation du classement officiel provisoire par la direction de course.
Remise des prix	Dimanche 17 avril vers 19h00 au chapiteau, dès validation du classement officiel définitif par le Collège des Commissaires Sportif. Voir Article 10 page 9 du présent du Règlement Particulier.

ARTICLE 1P : ORGANISATION

Le Lys Auto Racing et l'A.S.A du Déroit organise, avec les 15, 16 et 17 Avril 2022, un Rallye Automobile NATIONAL à participation étrangère autorisée (PEA) intitulé :

38^{ème} RALLYE DE LA LYS – VILLE DE SAINT VENANT

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue des Hauts de France sous le n° 0522 le 30/12/2021 et par la Fédération Française des Sports Automobiles sous le permis d'organisation N°..... le 2022

L'organisateur technique du rallye est le Lys Auto Racing et l'organisateur administratif l'ASA du Déroit.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA.

Organisateur technique

Adresse : Lys Auto Racing
: 13 rue Paul Lafargue 62330 Isbergues
Téléphone : 0601227392
Mail : serge.landre-houssoy@orange.fr



Comité d'Organisation :

Président : Laurent FOURNEZ 06.62.96.13.32
Vice président, responsable Road Book et implantation : Jean-Luc TOUSSAERT
Trésorier : Serge HERENG
Chargés des relations avec les autorités et les mairies : Jean-Luc TOUSSAERT, Laurent FOURNEZ,
Responsable Presse / Média : Anthony CAUCHY
Responsable Officiels / Hébergement : Patrick JOVE
Responsable Book Sécurité d'Implantation : Maxime FOURNEZ et Jean François BERNARD
Responsable des Commissaires / Hébergement : Yannick RYCKEWAERT
Responsable Matériels : Pierre DEZITTER, Serge LANDRE
Responsable Parcours : Jean-François BERNARD, Maxime FOURNEZ, Alexandre DESQUIRET
Responsable du Parc d'Assistance : Xavier LEMAITRE
Et les membres du comité d'organisation : Jean Baptiste TOUSSAERT, Dimitri LAROCHE, Thomas HENRON, Serge LANDRE, Michel GASQUERE, Hélène SCOTTE, etc.....

Secrétariat du Rallye et Permanence d'avant Rallye

: LYS AUTO RACING
: Serge LANDRE
Adresse : 13 rue Paul Lafargue 62330 Isbergues
Tel : 0601227392
Email : serge.landre-houssoy@orange.fr
Sites Internet : www.rallyedelalys.com
: <https://www.facebook.com/groups/rallyedelalys/>

Ligue des Hauts de France FFSA

<http://www.sportautonord.com>

<http://www.ffsa.org>

Permanence pendant le Rallye

: La permanence du rallye sera située au P.C Course
Situé à la mairie de St VENANT et sera ouverte
pendant toute la durée du rallye.

1.1P : Officiels.

Observateur de la LSAHF		François LANGLET – 1559
Commissaires sportifs	Président	Guy LERBUT - 179771
	Membres	Véronique PIGOT-112507 Patrick GRENIER
	Secrétaire	Francis CLEMENT
Direction de course	Directeur de course	Thomas LEMIRE - 35253
	Directeur de course adjoint Nouveau départ après abandon	Julien GRESSIER -
	Directeur De course VHC	Dimitri HEMBERT
	Adjoints à la direction de course au PC	Colette LEOBEY - Océane POINSENET Martine PICHELIN
	Directeurs de course délégués en E.S.	Olivier DEVAUX – <i>Mickaël LACHERÉ</i> Patrick JOVE – 128187
Véhicule Tricolore		François LANGLET – 1559 Daniel DESCAMPS -
Véhicule Autorité		Laurent FOURNEZ – 12440 Stéphane CALONNE
Véhicule SONO 1		FILS LAINE Jean Paul LAINE
Véhicule BALAI		Anne Catherine VIEHE -11415 Yves BLAMPAIN - 197446
Médecin chef		Dr Marc DUFRESNES
Directeur de course Vérification Administratif		Sandrine LONGONI - 42411
Directeur de course Vérification Technique		Sandrine LONGONI - 42411
Commissaires techniques	Responsable Moderne Nouveau départ après abandon	Laurent BRAURE - 196163
	Responsable VHC	Bernard POTTIER
	Commissaires Techniques adjoint VHC	Marc RICHE
	Commissaires Techniques Modernes	André FONTAINE - 27562 Jean-Michel DESSE - 5538 François GODET – 140581 Stéphane LEULIETTE Regis THILMANY – 110645 Denis TUILLIER Nicolas RUOTTE Mikael SCHIEPTES - 56540 Yves VANACKERE
	Secrétaires	Christiane DESSE- 152197

Chargés des relations avec les concurrents	Responsable	Aurélie FERNANDES - 6743
	Membres	Jean-François ROUSSELLE -2589 Hubert GUYOT - 137484
	Stagiaire	Patrice PROISY
Juges de faits		Anita MISSWALD Jean MISSWALD
Relation presse		Anthony CAUCHY
Informatique - Classements		Gaëtan JONARD
Responsable des officiels		Patrick JOVE
Responsable des commissaires		Yannick RYCKEWAERT
Speaker	Comité Régional Nord Picardie	Dominique HONVAULT
Liaison radio V.H.F.		Sébastien DUFRESNE

A l'exception des membres du Collège des commissaires sportifs, tous les Officiels nommés dans ce règlement sont Juges de faits.

1.2P : Eligibilité.

Le 38^{ème} Rallye de la LYS–Ville de Saint Venant est inscrit au calendrier National. Il compte pour :

- La coupe de France des Rallyes 2022 coefficient 3,
- Les championnats de la "Ligue du Sport Automobile des Hauts de France"
- Le challenge des Rallyes de l'ASA du Détroit.

1.3P : Vérifications.

Lors de la prise des road book, les équipages engagés recevront une convocation pour les vérifications des documents qui auront lieu le Vendredi 15 avril 2022 de 16h30 à 21h15 et pour les Vérifications des Voitures qui auront lieu le Vendredi 15 avril 2022 de 16h45 à 21h30. Ceux-ci se dérouleront au Garage Renault Cochart, Avenue de l'Europe 62120 Aire Sur La Lys.

- Seuls les véhicules de course seront admis à pénétrer dans l'enceinte. Nous proposons deux parkings pour permettre le stationnement ainsi que le déchargement des véhicules. Le premier se situera près des vérifications 6 rue de Merville à Aire Sur La Lys, et l'autre se situera rue des Amuzoires à Saint-Venant, face au parking des anciens établissements FABEC. Les plateaux devront être stationnés dans le parc à plateaux dédié. Toute dépose de plateau ailleurs est interdite et sera systématiquement verbalisée par la Gendarmerie Nationale. L'organisation ne pourra être tenue responsable en cas de vol ou dégradation.
- Si les concurrents ne reçoivent pas cette confirmation d'engagement avant le jeudi qui précède le Rallye, il leur appartient de téléphoner au secrétariat du rallye pour connaître celle-ci.
- Les vérifications finales éventuelles auront lieu dès l'arrivée aux Ets Christiann, Route de St Floris à St Venant. Le prix de la main d'œuvre est fixé à 60 euros T.T.C.

ARTICLE 2P : ASSURANCES

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

ARTICLE 3P : CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P : Demande d'engagement – Inscriptions.

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 38^{ème} RALLYE DE LA LYS – VILLE DE SAINT-VENANT doit adresser au secrétariat, avant le Lundi 4 Avril 2022 minuit (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement jointe en annexe, dûment complétée.

Nous vous demandons de remplir votre demande d'inscription en LETTRE MAJUSCULE et de façon lisible. Pour chaque demande, veuillez envoyer également une photocopie de :

- Permis de conduire du pilote et du copilote,
- Licence du pilote, du copilote et du concurrent si différent du pilote,
- Autorisation du propriétaire de la voiture engagée si celui-ci n'est pas membre de l'équipage.
- Le montant des droits d'engagement.
- La fiche de renseignement d'assistance.

3.1.10P : Le nombre maximum des partants ne sera pas supérieur à **200** voitures. Soit 180 modernes et 20 VHC. Si le nombre de VHC est inférieur à 20 partants la liste des engagés au rallye moderne sera complétée par les équipages de la liste d'attente dans l'ordre de celle-ci afin d'avoir 200 équipages au total.

3.1.11.1P : Les droits d'engagements sont fixés à :

- 520€ avec la publicité facultative des organisateurs + 6 euros (commissaires de la LSAHF)
- 1040€ sans la publicité facultative des organisateurs + 6 euros (commissaires de la LSAHF)
- **La somme de 6 € est exclusivement** affectée aux challenges récompensant les commissaires de la ligue du sport automobile des Hauts de FRANCE.

3.1.12P. Toutes les demandes d'inscriptions seront prises en compte **UNIQUEMENT** envoyées par la poste et accompagnés par un chèque de règlement. **Les chèques devront être établis à l'ordre du Lys Auto Racing.** Les chèques seront remis en banque avant la date du rallye. Les demandes non accompagnés du règlement seront placés en liste d'attente, et celle-ci ne pourra dépasser les 30 concurrents. En cas de forfait, il sera retenu 30% du montant des droits d'engagements jusqu'à 8 jours avant le départ du rallye et de 50% au-delà et jusqu'aux vérifications, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée.

3.1.13P. Afin d'éviter tous litiges entre le Lys Auto Racing et les concurrents désireux participer au rallye, merci de prendre note des éléments suivants :

- 1- Des places seront réservées aux membres du Lys Auto Racing désirant participer au rallye à conditions d'être jour de leurs cotisations et ayant été déjà adhérent en 2021.
- 2- Des places seront réservées aux partenaires désirant participer au rallye
- 3- Pour les autres concurrents, seul les engagements envoyés complets (tous les documents demandés dans le paragraphe 351P et accompagnés du chèque de règlement seront pris en compte.
- 4- En cas d'arrivée en surnombre d'engagés le même jour, ce qui obligerait la mise en place d'une liste d'attente, les engagements reçus seront regroupés par date d'arrivée, mis sous enveloppe, puis un tirage au sort sera effectué par date d'arrivée afin de ne favoriser personnes.

3.3P : Ordre de départ

Pour la 1^{ère} étape du rallye, le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition le plus petit partant en tête. Pour l'étape suivante, le départ sera donné dans l'ordre du classement provisoire à l'issue de la dernière ES courue (ES6), pénalités non incluses, avec possibilité de reclassement des pilotes prioritaires.

3.3.2P : Conforme au règlement standard FFSA

page

7

ARTICLE 4P : VOITURES ET EQUIPEMENTS.

Conforme au règlement standard FFSA.

4.3P : Assistance : Il y aura un parc d'assistance par section dont l'emplacement sera défini par le road-book. Pour l'ensemble du rallye, celui-ci se trouvera à St Venant. **Aucun plateau ne sera autorisé dans le parc d'assistance** (sous peine d'amende de 150€ lors d'un retrait). Un parc à plateaux a été spécialement déterminé rue des Amuzoires à SAINT VENANT.

Pour des raisons de sécurité, les emplacements d'assistance seront délimités. **Merci de remplir impérativement le formulaire de renseignements** (en cas d'assistance à plusieurs ou avec un camion pour plusieurs voitures). **Un seul véhicule par équipage sera autorisé à entrer dans le parc**, un autocollant devra impérativement être mis sur le pare-brise.

4.8. : Géolocalisation :

La mise en place de la géolocalisation doit être regardée comme une mesure de sécurité obligatoire au même titre qu'un harnais ou autre. Elle est donc obligatoire.

Pendant toute la durée du rallye, les voitures devront **obligatoirement** être équipées d'un traceur qui leur sera remis au contrôle technique avant l'épreuve contre une caution de 200€ en chèque à l'ordre du **Lys Auto Racing**.

Cette caution sera rendue à la restitution selon les instructions qui seront remises en même temps que le traceur. La ligue s'engage à rendre la caution, même en cas de destruction totale ou partielle du traceur suite à un accident survenu pendant le rallye. Aucune location n'est à prévoir. Les coûts de fonctionnement sont supportés par l'organisateur et la ligue. Le matériel de fixation sera fourni. Après le rallye, cette plaque ne sera pas reprise et pourra servir pour d'autres épreuves. Il n'y a pas lieu de prévoir de branchement, ces traceurs étant autoalimentés pour toute la durée du rallye. Pendant toute la durée du rallye, tout concurrent surpris en n'ayant pas son traceur en place ou ayant percé le film de protection sera sanctionné par le collège des commissaires sportifs, sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion. En cas d'abandon, le traceur sera rendu dans les meilleurs délais au PC du rallye. Les traceurs seront retirés des voitures avant l'entrée du parc fermé d'arrivée du rallye. Si le traceur n'est pas rendu comme prévu ci-dessus, le concurrent devra le renvoyer dès le lundi suivant (par colissimo) à l'adresse suivante :

Sébastien DUFRENNE, 15 bis rue noire 62650 PREURES

Dans le cas où le traceur n'est pas rentré pour le jeudi suivant le rallye, la caution sera automatiquement mise en banque. Si la restitution intervient après ce délai, la caution sera rendue avec une pénalité de 50€.

ARTICLE 5P : VOITURES et PUBLICITE.

5.1P : Identification des voitures

Conforme au règlement standard FFSA

5.2P : Publicité

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P : SITES ET INFRASTRUCTURES.

6.1P : Description.

Le 38^{ème} Rallye de la Lys-Ville de Saint-Venant représente un parcours total de 384,900 kms. Il est divisé en 2 étapes et 6 sections. Il comporte 12 épreuves spéciales pour une longueur totale de 138.200 kms.

Les épreuves spéciales sont :

1^{er} étape : Samedi 16 avril 2022

ES 1-4	ES LA CARRIERE	10,900 Kms	X 2	21,800 Kms
ES 2-5	ES TROU SANS FOND	9,700 Kms	X 2	19,400 Kms
ES 3-6	ES HAUTES LYS	10,000 Kms	X 2	16,400 Kms

2^{ème} étape : Dimanche 17 Avril 2022

ES 7-10	ES LA BIETTE	9,100 Kms	X 2	18,200 Kms
ES 8-11	ES HUIT RUES	14,900 Kms	X 2	29,800 Kms
ES 9-12	ES MIDDLE VELD	14,500 Kms	X 2	29,000 Kms

L'itinéraire horaire simplifié figure en annexe. Le parcours sera donné sous forme d'un road book.

6.2P : Reconnaissances. Conforme au règlement standard FFSA

6.2.6P : Les reconnaissances auront lieu les samedi 9 Avril, Dimanche 10 Avril, Jeudi 14 Avril, Vendredi 15 Avril aux horaires figurants dans le tableau ci-dessous.

	SAMEDI-DIMANCHE-JEUDI-VENDREDI	
ES LA CARRIERE	9H00-12H30	13H30-19H00
ES DU TROU SANS FOND	9H00-12H30	13H30-19H00
ES HAUTES LYS	9H00-12H30	13H30-19H00
ES LA BIETTE	9H00-12H30	13H30-19H00
ES HUIT RUES	9H00-12H30	13H30-19H00
ES MIDDLE VELD	9H00-12H30	13H30-19H00

6.3P : Identification des Véhicules pour les reconnaissances.

Le port de l'autocollant "Rallye de la Lys Reconnaissance" ainsi que le N° de course est obligatoire. Les concurrents devront fournir à l'organisateur l'identification de leur véhicule de reconnaissance (modèle, couleur et immatriculation) pour obtenir le carnet d'itinéraire. En cas de changement de véhicule pendant les reconnaissances, le concurrent devra au préalable en informer l'organisateur.

Un carnet de contrôle de reconnaissances sera remis à chaque équipage avec le carnet d'itinéraire. Ce carnet devra être remis impérativement lors des vérifications administratives. **Il y aura un contrôle du nombre de passage sur les E.S. qui sera limité à 3 passages maximum. Il est OBLIGATOIRE de s'arrêter aux départs et aux arrivées des ES lors des reconnaissances, ainsi qu'aux contrôles intermédiaires, lorsque des contrôleurs sont en place. En cas d'absence de contrôleur, vous devrez indiquer au stylo bille, votre heure d'entrée et de sortie de la spéciale. Il est interdit de parcourir l'épreuve en sens inverse, de boucler ou de fractionner et d'entrer sur les ES par un point intermédiaire.**

L'accès à une épreuve spéciale devra obligatoirement se faire par son départ. Le nombre de personnes par véhicule **ne peut pas être supérieur à 2.**

Les carnets d'itinéraire seront distribués :

- Au Restaurant "Le Logis de la Lys" à Aire Sur La Lys
 - de 16h30 à 20h00 le vendredi 8 avril,
 - de 08h00 à 18h00 le samedi 9 avril
 - de 08h30 à 12h00 le dimanche 10 avril.
- Sur Rendez-vous avec le secrétariat : Mr Serge Landre au 06.01.22.73.92
 - de 9h00 à 18h00 le jeudi 14 avril
 - de 9h00 à 12h30 le vendredi 15 avril.

En dehors des horaires ci-dessus, tout concurrent surpris sur une des ES sera sanctionné conformément à la réglementation générale des rallyes (Exclusion, amende et commissions de discipline)

ARTICLE 7 : DEROULEMENT DU RALLYE.

Conforme au règlement standard FFSA.

7.1P : Présentation des équipages.

Une présentation des équipages aura lieu le vendredi soir à partir de 17h00 sur le podium du Rallye. Tous les équipages devront obligatoirement être présents pour cette présentation. Ils se présenteront pour celle-ci après les vérifications des voitures et mettront directement leurs voitures au parc fermé situé sur la Grand Place de Saint-Venant à l'issue de cette présentation. Pour la première étape : les équipages doivent se présenter 10 minutes avant leur heure idéale de départ, au CH du parc de départ Grand Place, SAINT VENANT. Pour la deuxième étape : le départ sera donné dans l'ordre du classement provisoire à l'issue de la dernière ES courue (ES6), pénalités non incluses

7.2.11P : Les signes distinctifs des Officiels sont :

- Les Chefs de poste : Une chasuble Orange avec l'inscription "Chef de Poste"
- Les Directeurs d'épreuves : Une chasuble Rouge
- Les Médecins : Une chasuble Blanche
- Les Médias : Une chasuble Verte
- Les Commissaires de route : Une chasuble Orange
- Les commissaires Sportifs chargés des relations avec les concurrents : Une chasuble Rouge
- Les Chronométrateurs : Une chasuble Bleue

Le pointage du carnet ne peut être effectué que si les deux membres de l'équipage ainsi que la voiture se trouvent dans la zone de contrôle. Ce pointage pourra être effectué, équipage à bord.

Pour les CH qui précèdent le départ d'une ES, le pointage sera obligatoirement effectué équipage à bord.

7.3.17. Nouveau Départ après abandon

Conforme au règlement Standard FFSA

7.5.16P : INTERRUPTION D'UNE EPREUVE SPECIALE

Le calcul des éventuels temps forfaitaires sera proposé par la direction de course au collège des commissaires sportifs et il pourra utiliser les informations exploitables de la géolocalisation. Si ce n'est pas possible, les méthodes habituelles seront utilisées.

7.5.17.2P GEOLOCALISATION

Les traceurs sont pourvus d'un bouton « **panic** », ce bouton ne peut être utilisé que pour une demande **d'aide médicale grave**, à l'exclusion de toute autre demande. En actionnant ce bouton, le concurrent doit avoir conscience que l'ES sera arrêtée et que les secours seront envoyés immédiatement.

Si ce point n'est pas respecté, le concurrent encoure une sanction pouvant aller jusqu'à la demande de passage de l'intéressé devant la commission de discipline de la FFSA par le directeur de course et/ou le collège des commissaires sportifs.

7.5.17.4P : ABANDON

Il est OBLIGATOIRE pour un concurrent abandonnant en ES ou sur les secteurs de liaison d'avertir le P.C le plus rapidement possible au 03.21.81.47.19

7.5.20 : Séance d'essai

Une séance d'essais, sur route fermée sécurisée, sera organisée le vendredi 15 avril, de 12h00 à 18h00 uniquement pour les équipages engagés sur le rallye. Pour y participer, les concurrents inscrits au Rallye de la Lys-Ville de Saint-Venant devront cocher la case correspondante du bulletin d'engagement et en avoir effectué le règlement auprès de l'organisateur :

Frais de participation 50 € par équipage et par voiture.

Le parcours de 4,1 kms (environ) est le reflet parfait des spéciales du week-end.
Les concurrents devront être en tenue de course et respecter les mêmes règles.

Les concurrents inscrits devront se présenter à la séance d'essai avec les plaques et numéros d'identification posés sur les voitures à **Isbergues Rue Paul Lafargue**. Les voitures devront être déchargées au Parc à Plateau de Saint-venant.

« La présentation du macaron d'identification au Directeur de Course du départ est impérative ».

L'emplacement en sera communiqué aux concurrents avec la confirmation d'engagement et le règlement.

L'organisation se réserve le droit d'annuler la séance d'essai, si le nombre de 20 participants n'est pas atteint.

Après accord de l'organisateur, le copilote pourra être remplacé par une personne titulaire d'une licence. Dans ce cas ses coordonnées (nom, prénom et numéro de licence) devront être communiquées à l'organisateur au plus tard à la date de clôture des engagements.

Seuls les membres de l'équipage régulièrement engagés au rallye pourront y participer.

Au départ de la séance d'essai, un commissaire technique vérifiera à minima la conformité des équipements de sécurité des voitures et des équipages.

ARTICLE 8P : RECLAMATION – APPEL

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 9 : CLASSEMENT

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 10 : PRIX ET COUPES.

Conformément à la décision votée par l'Assemblée Générale de la Ligue du Sport Automobile des Hauts de France en date du 6 Mai 2021 et avec grands regrets, il ne sera donc pas pratiqué de remise des prix. En contrepartie, il a été décidé **d'appliquer à chaque équipage une remise de 40 €** sur le prix initial de l'engagement (qui était de 560 €) et ainsi faire bénéficier à tout le monde d'un geste économique et pratiquer le tarif de 520 euros. (cf. : le droit maxi pour un rallye coupe de France, coef 3, est de 650 euros, voir règlement standard des rallyes). Une remise de coupes aura lieu lors de la remise officielle qui se tiendra sous le chapiteau du rallye, dès la publication du classement par la direction de course.

Trophée " Guillaume
CARON"

Engagement Gratuit Rallye de la Lys 2023
Ce trophée sera décerné à l'équipage désigné "meilleur performer du rallye" par le comité d'organisation du rallye.

La remise des Coupes se déroulera le

Dimanche 17 AVRIL à partir de 19H00 sous le Chapiteau à Saint-Venant.

TOUT SUR LE COMITE REGIONAL NORD PICARDIE ET SUR LE SPORT AUTOMOBILE SUR INTERNET

www.sportautonord.com (site de la Ligue du Sport Automobile des Hauts de France.

<http://asadetroit.com/> (site de l'ASA du Détroit)

www.rallyedelalys.com (Site du Lys Auto Racing et du Rallye de la Lys)



REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF DU RALLYE NATIONAL VHC PEA

15, 16 et 17 avril 2022

Ce règlement particulier complète ou modifie le règlement standard des rallyes français, *les règles spécifiques des rallyes VHC et le règlement de la coupe de France des rallyes VHC 2022.*

PROGRAMME – HORAIRES

Le rallye national VHC est organisé en doublure du Rallye National de la Lys, il est ouvert à toutes les voitures VHC. Les articles et parties d'articles non repris dans ce règlement sont identiques au rallye national, qui fera foi en cas de contestation.

Les concurrents du rallye V.H.C partiront devant le Rallye de la Lys moderne et ce pour l'ensemble du rallye.

ARTICLE 1 : ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile du Détroit organise avec le Lys Auto Racing les 15, 16 et 17 AVRIL 2022 un rallye automobile nationale de véhicules historiques de compétition (VHC) en doublure du rallye de la Lys dénommé :

18^{ème} Rallye de la Lys Historique PEA

Ce rallye sera organisé conformément aux règlements de la FFSA.

1.1 : Officiels:

La liste des officiels est identique au rallye national.

Le Directeur de course délégué au VHC est Dimitri HEMBERT

Le Responsable Technique délégué au VHC est Bernard POTTIER



1.2 : Eligibilité:

Ce rallye compte pour : La coupe de France des rallyes VHC **Coefficient 2.**

1.3 : Vérifications:

- Lors de la prise des road book, les équipages engagés recevront une convocation pour les vérifications des documents et des voitures qui auront lieu à la Salle BIRGY, Chemin de Ceinture à Saint-Venant.
- Si les concurrents ne reçoivent pas cette convocation avant le jeudi qui précède le rallye, il leur appartient de téléphoner au secrétariat du rallye pour connaître celle-ci.
- Les vérifications finales éventuelles auront lieu dès l'arrivée aux Ets Christiann Route de St Floris à St Venant. Le prix de la main d'œuvre est fixé à 60 euros T.T.C.

ARTICLE 2 : ASSURANCES

Conforme au règlement de la F.F.S.A.

ARTICLE 3 : CONCURRENTS ET PILOTES

3.1 : Demande d'engagement – inscriptions:

Toute personne qui désire participer au 18^{ème} RALLYE DE LA LYS HISTORIQUE doit adresser au secrétariat, avant le lundi 4 avril 2022 (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement jointe en annexe, dûment complétée.

page

12

- Les droits d'engagements sont fixés à **520 € + 6€** (commissaires de la LSAHF) avec la publicité facultative des organisateurs et à **1040 € + 6€** (commissaires de la LSAHF) sans cette publicité.
- **Fournir copie de la 1ère page du PTH**

3.1.10P : Le nombre maximum des partants ne sera pas supérieur à **200** voitures. Soit 180 modernes et 20 VHC. Si le nombre de VHC est inférieur à 20 partants la liste des engagés au rallye moderne sera complétée par les équipages de la liste d'attente dans l'ordre de celle-ci afin d'avoir 200 équipages au total.

3.3. P : ORDRE DE DEPART :

Conforme aux règles spécifiques VHC 2022

La liste des numéros de compétition sera établie par l'organisateur.

L'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant suivant :]

Pilotes prioritaires (FIA et FFSA)

] Pilotes désignés par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents.]

Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des groupes et classes suivants :

- o Groupe 4/5, Groupes B et A, Groupe 2, Groupe 3, Groupes N et 1, Classic, le tout dans l'ordre décroissant des cylindrées.

Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures).

La FFSA se réserve le droit de statuer sur la classification d'un pilote en dehors de ces critères sans en justifier les raisons.

ARTICLE 4P: VOITURES ET EQUIPEMENTS.

4.1 : Voitures admises

Conforme aux règles spécifiques VHC et au règlement de la coupe de France des rallyes VHC 2022-3-.

4.3 : ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 5P : PUBLICITE

La publicité obligatoire et facultative sera portée à la connaissance des concurrents par un communiqué de l'organisation qui sera remis lors de la prise du Road-book ou lors des vérifications des documents

ARTICLE 6 : SITES ET INFRASTRUCTURES.

6.1 : DESCRIPTION

Rallye identique au rallye " moderne " .

6.2 : RECONNAISSANCES.

Les reconnaissances sont autorisées **les samedi 9 avril, dimanche 10 avril, jeudi 14 avril et vendredi 15 avril.** Comme le rallye national avec les mêmes obligations.

ARTICLE 7 : DEROULEMENT DE LA COURSE

Conforme au règlement standard FFSA

Le départ sera donné le Samedi 16 avril pour le premier Historique avant le Rallye National de la Lys. Il en sera de même pour le départ de la 2^{ème} étape et dans l'ordre du classement de la première étape.

7.1 : Présentation des équipages :

Une présentation des équipages aura lieu le vendredi soir à partir de 17h00 sur le podium du Rallye. Tous les équipages devront obligatoirement être présents pour cette présentation. Ils se présenteront après les vérifications techniques et mettront leurs voitures au parc fermé situé sur la Grand-Place de Saint Venant.

7.2 : Dispositions Générales Relatives Aux Contrôles

7.2.11P : Idem Rallye moderne

7.3.13P : Aux CH de fin d'étape, les équipages sont autorisés à pointer en avance sans encourir de pénalités.

7.3.17P : Nouveau départ après abandon / Rallye 2

Conforme aux règles spécifiques VHC 2022.

7.5.17.4P : ABANDON

Il est OBLIGATOIRE pour un concurrent abandonnant en ES ou sur les secteurs de liaison d'avertir le P.C le plus rapidement possible au 03.21.81.47.19

ARTICLE 8 : RECLAMATION – APPEL

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 9 : CLASSEMENT

Conforme au règlement de la coupe de France des rallyes VHC FFSA 2022.

A l'issue de chaque rallye il sera établi :

- **Un classement général toutes périodes confondues (hors Classic)**
- Un classement général pour les **périodes E à I**
- Un classement général pour les **périodes J**
- Un classement général pour le Groupe Rallye Classic de Compétition (1977 – 1981)

Les voitures du groupe Classic de compétition ne devront jamais figurer ni dans le classement général E à I et J confondues, ni dans le classement E à I, ni dans le classement J.

Le vainqueur d'un rallye VHC, ne peut être qu'un concurrent titulaire d'un Passeport Technique Historique ou d'un PTH/N (hors Classic).

ARTICLE 10 : PRIX ET COUPES.

La remise des prix se fera sur le podium d'arrivée du rallye situé à Saint-Venant.
Il n'y aura pas de prix en espèces.





FEDERATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE

BON POUR ACCORD

DATE : **17 février 2022**



38^{ème} RALLYE DE LA LYS

18^{ème} RALLYE DE LA LYS HISTORIQUE PEA

ADDITIF N° 1 du Comité d'Organisation sous réserve d'approbation par le Collège des Commissaires Sportifs lors de la 1^{ère} réunion.

PROGRAMME – HORAIRES

Départ 2^{ème} étape → 1^{er} VHC
Arrivée 2^{ème} étape → 1^{er} VHC

Remise des prix

Dimanche 17 avril à **08H00**

Dimanche 17 avril à partir de **18H14** au CH arrivée à SAINT-VENANT, Place de l'Eglise.

Dimanche 17 Avril à **18H14** au podium.

6.1P : Description.

Le 38^{ème} Rallye de la Lys-Ville de Saint-Venant représente un parcours total de **316.500 kms**.

Il est divisé en 2 étapes et 6 sections. Il comporte **12** épreuves spéciales pour une longueur totale de **129.800 kms**.

Les épreuves spéciales sont :

1^{ère} étape : Samedi 16 avril 2022

ES 1-4	ES LA CARRIERE	10,900 Kms	X 2	21,800 Kms
ES 2-5	ES TROU SANS FOND	8,900 Kms	X 2	17,800 Kms
ES 3-6	ES HAUTES LYS	10,000 Kms	X 2	20,000 Kms

2^{ème} étape : Dimanche 17 Avril 2022

ES 7-9-11	ES LA BIETTE	9,100 Kms	X 3	27,300 Kms
ES 8-10-12	ES BERGES DE LA LYS	14,300 Kms	X 3	42,900 Kms

L'ES 8, 10, 12 se déroule en boucle. Les départs seront donnés à la discrétion du Directeur de course dans la minute suivant l'heure idéale. Le nombre de boucles est de 1. Si le concurrent effectue plus d'une boucle, le temps retenu sera celui réellement réalisé. S'il n'effectue pas la boucle, le temps retenu sera le plus mauvais temps réalisé normalement par le dernier concurrent, augmenté d'une pénalité de 1mn.

6.2P : Reconnaissances. Conforme au règlement standard FFSA

6.2.6P : Les reconnaissances auront lieu les samedi 9 Avril, Dimanche 10 Avril, Jeudi 14 Avril, Vendredi 15 Avril aux horaires figurants dans le tableau ci-dessous.

	SAMEDI-DIMANCHE-JEUDI-VENDREDI	
ES LA CARRIERE	9H00-12H30	13H30-19H00
ES DU TROU SANS FOND	9H00-12H30	13H30-19H00
ES HAUTES LYS	9H00-12H30	13H30-19H00
ES LA BIETTE	9H00-12H30	13H30-19H00
ES BERGES DE LA LYS	9H00-12H30	13H30-19H00